



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature à Monsieur Bertrand QUINET

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégation de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant que Madame Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire, sera absente du 27 janvier au 3 février 2023, et qu'il convient dès lors de prendre un arrêté de délégation de fonctions et de signature pendant cette période provisoire,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** DELEGUE provisoirement à Monsieur Bertrand QUINET, adjoint au Maire, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

| Titulaire de la délégation   | Délégation provisoire  |
|--|--|
| Kheira FREIH-BENGABOU<br><i>Politique de la Ville<br/>Handicap<br/>Santé<br/>Centre Municipal de Santé</i> | Bertrand QUINET<br><i>du 27 janvier au 3 février 2023 inclus</i> |

**ARTICLE 2 :** DIT que cette délégation de fonctions comprend le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

**ARTICLE 3 : AMPLIATION** du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressés.

FAIT EN MAIRIE LE 23 JAN. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JAN. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JAN. 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 23 JAN. 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOLYSSOU